



FCO Voyageurs

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 Etablissements
 39 Formations
 1700 Voitures
 200 000 Elèves formés
 2 000 Professionnels
 60 Poids Lourds
 450 Véhicules 2 Roues

CER VOGELGESANG

17 rue des Forgerons

57915 WOUSTVILLER

03 87 09 90 44

didier.vogelgesang@cegetel.net

DETAILS DE LA FORMATION

- 35 heures soit 5 jours
- 08h00 - 12h00
13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
 CER VOGELGESANG
 17 rue des Forgerons
 57915 WOUSTVILLER

DATE(S) : Nous consulter

TARIF : 647 Euros T.T.C.

Version du 13.03.2023

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de reconnaître, d'appliquer et de respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil et présentation de la formation 0h30

Bilan des connaissances relatives : 3h30

- Aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité
- Aux techniques et comportement en conduite : conduite libre accompagnée
(Evaluation individuelle et analyse : 30 minutes)

Thème1/Perfectionnement à la conduite rationnelle 11h00*
 axée sur les règles de sécurité

- La prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule et des organes de sécurité
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, les possibilités de l'informatique embarquée, l'optimisation du carburant
- L'utilisation d'une boîte de vitesses automatique
- Le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises, le respect des consignes de sécurité et le confort des passagers
- L'application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile (1 h 30 de conduite individuelle dont 30 minutes au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur terrain spécial)

* dont 6 heures pour la pratique de la conduite (5 h 20 de conduite et 40 minutes de commentaires pédagogiques)

Thème 2 / Application des réglementations (actualisation des connaissances) 6h00

- La réglementation sociale européenne applicable au transport routier de marchandises : les temps de conduite et de repos, l'utilisation du chrono tachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex : fonction publique...)
- La réglementation applicable au transport de voyageurs en national et international, urbain et non urbain, les contrats et documents nécessaires selon le transport



FCQ Voyageurs

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Thème 3 / Santé, sécurité routière et sécurité environnementale

7h00

- La prévention des risques physiques
- L'aptitude physique et mentale
- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgences
- Les principes élémentaires de secourisme
- Les règles de circulation et de signalisation routières
- Les risques de la route, les facteurs aggravants liés aux véhicules lourds
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- la sécurité dans les transports scolaires
- Les principes de la gestion des situations conflictuelles
- La circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécifiés des grands ouvrages
- Le franchissement des passages à niveau
- La criminalité et le trafic des clandestins

Thème 4 / Service, logistique

4h00

- La sensibilisation au handicap et prise en compte des voyageurs handicapés
- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- L'environnement économique du transport routier de voyageurs, l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Tout conducteur d'un véhicule de transport de voyageurs dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Etre titulaire de permis de conduire de la catégorie D1/D ou D1E/DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2 et R.222-3 du code de la route. Justifier de la régularité de sa situation au regard de la qualification initiale (FIMO).

RESULTATS ATTENDUS

Présence obligatoire en formation

ENCADREMENT

- Formateur poids lourd du centre de formation et/ou formateur externe
- Chaque formateur dispose du certificat préparé et d'une expérience

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mise en situation

EVALUATION DE LA FORMATION

Test de connaissances à la fin de la formation 3h00

SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'une attestation conformément à l'arrêté du 4 juillet 2008.
Valable 5 ans.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Pour toute information sur l'accessibilité,
Vous pouvez vous adresser à notre référent handicap : didier.voelaelaesana@cer-reseau.com

